

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX DE  
LA COMMISSION DES FINANCES 2016

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DES  
FINANCES 2016 SUR LES REPONSES DE LA  
MUNICIPALITE AUX VŒUX EMIS

---

N° 5/6.17

La Commission des finances 2016 dépose les vœux ci-après :

**Vœu N° 1**

Que la Municipalité ait une meilleure anticipation au budget pour les frais de représentation et délégation. Au vu de leur forte augmentation, elle l'invite également à une modération de ce poste (compte 11100.3170.00).

**Réponse de la Municipalité**

Le compte "Frais de délégations et réceptions" évolue souvent en cours d'année car il est lié à des événements qui ne sont pas toujours connus à l'avance.

Un suivi est mené par le Greffe tant sur l'état du compte que sur le vin offert. Par ailleurs, les directions sont aussi sensibilisées sur le fait d'intégrer dans leur budget le financement de représentation.

La réflexion va se poursuivre pour améliorer le suivi.

La Municipalité accepte ce vœu.

**Détermination de la Commission des finances**

Réponse acceptée

**Vœu N° 2**

Que la Municipalité remette à la COFIN un tableau récapitulatif de l'intégralité des dépenses relatives au personnel, en particulier :

- Personnel fixe
- Personnel temporaire
- Personnel auxiliaire
- Personnel occasionnel
- Personnel engagé sous dénomination "Honoraires et prestations de service"
- Autre type d'engagement

et qu'elle indique clairement ce que recouvrent ces différentes dénominations.

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de fournir un tableau récapitulatif des natures 3011 (personnel fixe) et 3012 (personnel auxiliaire).

En ce qui concerne les autres demandes, la Municipalité se dotera d'un outil pour permettre d'y répondre.

La Municipalité accepte ce vœu.

### Détermination de la Commission des finances

Réponse acceptée

## **RAPPEL**

### **Vœu N° 1 - 2014**

Que les comptes du vignoble soient établis, contrôlés et disponibles en même temps que les comptes de la Commune.

### Réponse de la Municipalité

Le Président de la commission Sàrl du Vignoble et la Municipalité mettront tout en œuvre pour que les documents officiels de la fiduciaire soient disponibles pour la Commission des finances en même temps que les comptes de la Commune. La Municipalité accepte ce vœu.

### Situation au 31 décembre 2016

Le rapport d'audit des comptes du Domaine de la Ville de Morges Sàrl sera disponible en même temps que celui de la Ville de Morges, soit début mai 2017. Il sera adressé à la CoFin sans délai.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Détermination de la Cofin

Ce document n'a pas été remis à la COFIN avec les comptes 2016, elle maintient donc son vœu.

### **Vœu N° 2 – 2014**

Que la Municipalité fournisse à la COFIN, pour chaque imputation interne, le ou les contreparties.

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et transmettra à la COFIN ce document en même temps que les comptes.

### Situation au 31 décembre 2016

Le Service des finances transmettra à la CoFin, en même temps que les comptes 2016, le tableau des imputations internes et ses contreparties.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

### Détermination de la Cofin

Ce document n'a pas été remis à la COFIN avec les comptes 2016, elle maintient donc son vœu.

### **Vœu N° 1 - 2015**

Que la Municipalité informe la COFIN des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la COFIN, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

#### Situation au 31 décembre 2016

Le Service des finances informera la CoFin, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

#### Détermination de la Commission des finances

Bonne pratique de gestion qui mérite d'être suivie, la COFIN maintient donc son vœu.

### **Vœu N° 2 – 2015**

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

#### Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

#### Situation au 31 décembre 2016

Sur la base des chiffres d'affaires du Domaine de la Ville Sàrl connus au moment de la rédaction de la présente réponse, nous estimons que le montant voté au budget 2016 sera suffisant pour couvrir le déficit de cet exercice.

La future politique communale concernant la couverture d'éventuels déficits sera déterminée sur la base d'un business plan présenté par le directeur de l'exploitation lors de la prochaine assemblée des associés en juin 2017.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

